L'accord FTMH / ETA [suite]

Autor(en): Gavillet, André

Objekttyp: Article

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): 24 (1987)

Heft 848

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1019444

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

L'accord FTMH / ETA (suite)

■ (ag) Les partenaires, syndicat et patrons, ont donc décidé de reprendre la négociation, qui sera cette fois triangulaire, avec l'OFIAMT au troisième sommet.

C'est une bonne chose, même si les nouvelles discussions portent avant tout sur les équipes du week-end et non sur l'ensemble de l'accord. Dans l'intervalle, l'Union syndicale suisse a profité du délai pour clarifier et cadrer le débat, après délibération de son comité directeur.

Ruth Dreifuss a rédigé pour présenter cette prise de position un texte excellent, qui concilie l'ouverture et la fermeté sur les principes.

Le comité directeur de l'USS constate d'abord que le travail en continu - 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 - ne peut que répondre à des critères économiques stricts.

L"indispensabilité" doit être démontrée. Or actuellement plus de 200 entreprises bénéficient de l'autorisation de travailler en continu. Dans certains cas, on doutera de la qualité de la preuve. Si l'USS se rallie à l'autorisation accordée depuis trois ans à ETA et plus particulièrement à la compensation en temps libre négociée par la FTMH, elle rappelle son intention (conformément aux décisions du congrès de l'USS) de veiller à ce que la barre demeure fixée très haut.

Trois problèmes subsistent aux yeux de l'USS. La répartition des travailleurs entre les diverses catégories d'équipes, la durée excessive des journées de travail du week-end, la marginalisation des travailleurs du week-end.

Pierre Schmid, sur le ton de la déception affectueuse, s'est étonné dans La Lutte syndicale que j'aie, dans le journal 24 heures, expédié "en dix lignes" la qualité de cet accord. En fait, en plus des colonnes de 24 heures, j'ai consacré une page

entière de Domaine Public à ce sujet, avec nuances m'a-t-il semblé, et dans le but que le débat s'ouvre franchement (DP 843).

La position de l'USS me satisfait. Et, cher collègue Schmid, lorsqu'il y a négociation encore ouverte, les critiques sérieuses sont des atouts dans la discussion avec le partenaire patronal, à utiliser ... et non à écar-

ter de son jeu.

Une question demeure, à mes yeux, fondamentale : celle de la répartition des travailleurs entre les diverses équipes. Nous ne sommes plus aujourd'hui au temps du travail à la chaîne. Les investissements considérables que l'on veut rentabiliser par le travail continu sont pour une bonne part des équipements automatisés. La répartition du travail en équipes, jouant donc sur des effectifs réduits, risque d'autant plus de faire apparaître de grandes rigidités et vraisemblablement une inadéquation aux voeux, au volontariat des travailleurs.

Là est le problème d'aujourd'hui. Il rend nécessaire une étude plus poussée des possibilités, à titre de relais, du travail à temps partiel.

POSTES GENEVOISES

Les fonctionnaires aussi mal servis que les clients

■ (jd) A Genève, c'est la grogne, aussi bien du côté des usagers des PTT que dans l'entreprise ellemême.

La cause de ce malaise? La dégradation des conditions de travail et la mauvaise qualité des prestations. Un rapport des syndicats chrétiens (cité par Le Courrier du 14 janvier) révèle que, durant les huit premiers mois de l'an passé, chaque jour quinze tours n'ont pas été effectués; par "tour", il faut entendre aussi bien des guichets fermés que des distributions de courrier qui tombent. On apprend également que le salaire net d'un facteur débutant peut être inférieur à 2400 francs en début de carrière et plafonne à 3300 francs après

vingt ans de service. Des techniciens des télécommunications se sont vus offrir par le secteur privé des salaires annuels supérieurs de 20 000 francs à ceux qu'ils touchent aux PTT.

La grande régie fédérale a bien des défauts. On a souvent dénoncé sa lourdeur, sa prudence quand il s'agit d'innover - voir les choix en matière de télétexte, la réticence à élargir l'offre en appareils - sa timidité dans l'affrontement avec les banques pour le marché des paiements. A sa décharge, il faut aussi évoquer les contraintes auxquelles elle est soumise: pas d'autonomie pour adapter ses effectifs à la demande, mais des décisions du Parlement, plus souvent dictées par

des considérations de politique générale que par le souci de l'entreprise; une grille des salaires rigide et uniforme, inadaptée à la situation du marché du travail dans les grandes agglomérations; l'obligation de verser une part non négligeable de ses bénéfices dans la caisse fédérale.

Jusqu'à présent, la mode néolibérale du moins d'Etat n'a conduit qu'à des revendications de privatisation des activités les plus rentables des PTT. Mais, avant d'affirmer la nécessité de la concurrence pour inciter l'entreprise à fournir de meilleures prestations, les partisans du moins d'Etat seraient plus crédibles s'ils proposaient de desserrer l'étau politique qui étouffe la régie, qui l'empêche de conduire une véritable politique d'entreprise.

A moins que le moins d'Etat passe par l'asphyxie des régies pu-

bliques?